

RÈGLEMENT HAS'ART'DEZ-VOUS !

AIX-LES-BAINS 2020

du samedi 10 au samedi 31 octobre 2020

En tant qu'organisateur de l'action « Has'ART'dez-vous ! », le service Ville d'art et d'histoire de la Ville d'Aix-les-Bains en établit le règlement et, en lien avec la direction de la communication, gère la communication générale de l'événement.

Le principe :

Une vitrine / Une œuvre

Chaque artiste choisit son commerce ou chaque commerce choisit son artiste. Lorsque les 2 parties sont d'accord, il est nécessaire pour la communication de finaliser les inscriptions sur ce formulaire (mi-septembre au plus tard pour permettre les mises en page des documents et l'impression des plans).

A. L'ŒUVRE

1. Il est demandé aux artistes participants de présenter une œuvre récente reflétant leurs travaux en cours.
2. Aucun thème n'est imposé.
3. Les artistes renoncent au droit à l'image des œuvres présentées pour toute communication directement liée à l'événement et à sa promotion.

B. EXPOSITION DANS LES COMMERCES

4. L'artiste doit trouver le commerce qui lui convient selon les critères qui lui sont propres (typologie du commerce, emplacement, standing, contraintes techniques d'exposition, etc.)
5. L'artiste ira lui-même déposer, installer et rechercher son œuvre chez le commerçant. L'œuvre doit être installée le vendredi 9 octobre en fin de journée au plus tard et récupérée le samedi 31 octobre en fin de journée sauf arrangement avec le commerçant.
6. C'est à l'artiste de prendre en charge les assurances qu'il jugera nécessaire et il fournira une décharge de responsabilité au commerçant qui l'exposera.
7. Tous les artistes bénéficiant d'un statut fiscal (inscrits à la Maison des artistes, à la Chambre de métiers, auto-entrepreneurs, etc.) peuvent participer à l'exposition dans les commerces.
8. Les artistes non inscrits peuvent participer, mais l'affichage d'un prix de vente ne sera pas accepté.

C. CALENDRIER

Les inscriptions doivent être remplies au plus tard pour 20 septembre 2020.

D. PIÈCES À FOURNIR

- Une photo de l'œuvre de bonne qualité par mail à vah@aixlesbains.fr (taille limitée à 10 Mo)
- La fiche d'inscription de l'artiste à remplir par formulaire informatisé (sur lequel vous êtes en train de naviguer)
- Une décharge de responsabilité (vol, perte, dégradation) envers le commerçant à lui remettre lors de la mise en place de l'œuvre.

Has'ART'dez-vous ! est organisé en partenariat avec le service Ville d'art et d'histoire d'Aix-les-Bains, les commerçants aixois et la FAAC (Fédération aixoise des artisans et commerçants).